



NOUVELLES DU PRÉAU...PAR M L'ABBÉ CHRISTOPHE CALLIER

« Il faut juger l'histoire »

Nous avons vu que l'histoire est maîtresse de vie. Est-ce à dire que nous devons faire comparaître les philosophies, les idées théologiques, voire l'Eglise elle-même au tribunal de l'histoire ? L'Abbé Aubry nous répond que c'est l'histoire qu'il faut juger : « *Il faut juger l'histoire* ».

L'Abbé J.-B. Aubry nous prévient : « *Il faut m'en expliquer, car la pensée qu'elle exprime pourrait sembler à plusieurs un paradoxe, lorsqu'elle est un axiome en histoire.* »

D'où vient cette affirmation qui pourrait sembler étonnante ? Ne faudrait-il pas juger en particulier ce qu'est l'Eglise à la seule lumière de son histoire (croisades, inquisition par exemple) ? Non, car ce qu'elle est – à savoir une société surnaturelle fondée par Jésus-Christ - nous est nécessaire pour décrypter les événements de son développement. Sans cela, ses décisions deviendront souvent impénétrables.

« *L'histoire est un document, une lettre morte; elle a besoin d'un interprète, d'un juge. C'est encore une des malheureuses et des fausses tendances de notre temps, de vouloir ériger l'histoire en juge, de la considérer comme le premier élément de la formation des jugements et comme la base des opinions, en dehors de toute autorité doctrinale ou antérieurement à elle. Aussi, a-t-on fait mentir l'histoire, sous prétexte de ne s'éclairer que par elle sans autre juge pour la comprendre* » (Abbé J.B. Aubry). Oui, les doctrines sont premières sur l'histoire.

Pour le cas de l'histoire de l'Eglise, de façon très éclairante, M. l'abbé J.-B. Aubry établit la comparaison suivante avec le protestantisme : « *Comme il y a un protestantisme de l'Écriture qui*

rejette l'Église, prend la Bible pour juge unique et souverain, avec le sens privé pour l'interpréter, c'est-à-dire pour lui faire dire ce que le sens privé a résolu d'y trouver, de même, il y a un protestantisme de l'Histoire et de la Tradition, qui s'affranchit également de l'autorité vivante de l'Église, méprise la Tradition, prétend s'appuyer sur les siècles qu'a vécus l'humanité, sur les souvenirs du passé, sur l'histoire seule, avec le sens privé aussi pour interprète, et tourne l'histoire contre l'Église. »

La force de l'historien catholique

Dom Guéranger manifeste la force dont jouit l'historien catholique : « *le chrétien juge les faits, les hommes, les institutions au point de vue de l'Église, il n'est pas libre de juger autrement, et c'est là ce qui fait sa force* ».

Il apparaît là que ce que pense l'historien de l'homme a une importance capitale pour cette analyse. Par exemple, les philosophes marxistes excluent la dimension spirituelle de l'homme et donc son libre arbitre : par conséquent, leur explication est largement fautive.

Le philosophe ne peut donc assumer convenablement sa tâche sans une philosophie et une théologie minimale : « *la théologie et la philosophie sont les prolégomènes nécessaires à tout livre d'Histoire* »

(Léon Gauthier). Le catholique ne pourra exposer l'intégrité de sa pensée en se penchant sur quel historien. De plus, si le lecteur d'histoire n'a pas de compétence sur les principes, il ne sera pas à même de juger par lui-même de l'ouvrage et devra recourir aux lumières

de celui qui les possède, d'un maître en somme.

Il est « *impossible de séparer l'histoire de l'historien* » écrit Valéry. Avec quels principes,

l'historien va-t-il orienter son travail ? Pour Fustel de Coulanges, ces principes doivent être autres que nos principes personnels. Il faut répondre qu'il existe des principes objectifs vrais, qu'ils soient nôtres ou pas ne change



rien à leur véracité. Un mathématicien ne mettra pas en parenthèse les principes fondamentaux de logique qu'il tient de sa philosophie, pour éclairer sa démarche mathématique, sous prétexte que ces principes lui sont personnels.

L'historien doit aussi prendre en compte les principes de l'époque étudiée, non pas pour tout justifier, mais parce qu'ils aident à comprendre les motivations des personnages et même peuvent parfois excuser les hommes qui les suivaient, ne se sachant pas dans l'erreur.

Et l'impartialité ?

Vient naturellement l'objection : « *Si l'on juge, l'histoire devient partisane et perd sa nécessaire impartialité* ».

Le même auteur répond : « *on en a fait la preuve, ce qu'on appelle aujourd'hui l'impartialité n'est souvent qu'une utopie, pour ne pas dire une folie et un crime contre tous les principes. Il faut nous appuyer sur la vérité, en la prenant là où elle est, c'est-à-dire dans l'Église — Colonne et soutien de la vérité (...) puis, juger impitoyablement, d'après ce critérium et en dehors des influences inférieures*



Léon Gauthier

: voilà l'impartialité. Tout autre système qui se prévaut de ce titre est un crime contre la vérité, et, pour ce motif, est incompatible avec l'esprit catholique. Ceux qui simulent l'impartialité et tournent leurs conclusions contre l'Eglise, ne possèdent nullement cette impartialité, surtout à l'égard de l'Eglise. Mieux vaut, se confiant en Dieu et en la vérité, sacrifier ce qui

passé et n'est pas sans erreur à ce qui est immuable et infaillible. »

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'inverser les choses et de travestir les événements pour parvenir à prouver ce que l'on souhaite sur l'homme ou la Providence. L'historien peut prendre comme ligne de conduite celle de Quintilien, correctement interprétée : « *On écrit pour raconter, et non pas pour*

prouver ». Ainsi, l'historien catholique ne déformera pas les agissements de la hiérarchie ecclésiastique sous prétexte qu'ils viennent d'hommes d'Eglise.

Il nous reste à examiner quelle sera la lumière décisive pour l'historien ; c'est ce que nous nous efforcerons de faire dans notre prochain numéro ■

